



Change-statut-cdi- refus apt

Par **wiwisha1**, le **25/09/2012** à **15:47**

Bonjour,

Voilà, j'ai décroché un CDI le 3 septembre, je suis en poste depuis, vendredi 21 j'ai déposé ma demande de changement de statut la j'ai obtenu un récépissé avec mention "n'est pas autorisé à travailler" PROBLEME, d'autant que ma carte elle expire le 10 Octobre prochain. Donc logique et surtout honnête, je vais voir mon employeur qui logique me demande une Autorisation temporaire de travail, donc je me rends à la DIRRECT et la PROBLEME N°2: on m'annonce que je ne peux pas avoir de APT avec un CDI mais qu'il faut un CDD jusqu'au 30/11 prochain en attendant la réponse de ma procédure de CDS.....Du coup je reviens vers mon employeur à qui j'expose ma solution et PROBLEME N°3: ce dernier avec son service juridique m'explique qu'il leur ait impossible de me faire un CDD (ce que je peux comprendre) du coup il me propose de me licencier à l'expiration de ma carte donc au 10/10 prochain et de me proposer un nouveau CDI à partir du mois de décembre.....ce qui ne m'arrange absolument pas bien sûre comble de l'ironie j'ai rompu un stage qui devait aller jusqu'à la mi-novembre pour intégrer ce CDI.....S'il vous plait si quelqu'un peut m'aider je suis dans une situation un peu beaucoup catastrophique...

Merci d'avance pour vos retours.